



ÉCONOMIE VOTRE ARGENT

9. RETRAITE Préparez l'avenir

Inscrite pour la première fois dans le marbre de la loi (article 107 de la réforme des retraites du 9 novembre 2010), la notion d'épargne retraite fait son chemin. C'est ce qui ressort de l'édition 2011 de l'enquête « Les Français, l'épargne et la retraite », réalisée par le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop) pour le Cercle des épargnants (affilié à l'assureur Generali).

Non seulement la question du financement de la retraite arrive en tête des préoccupations sociales des personnes interrogées, devant l'assurance-maladie, l'aide au logement ou la dépendance. Mais plus de 1 sondé sur 2 (54 %) affirme épargner pour compléter ses vieux jours, 32 % le faisant « quand c'est possible » et 16 % régulièrement. Cependant, encore très peu d'entre eux optent pour la souscription d'un plan d'épargne retraite. « Ils plébiscitent en priorité l'immobilier, le Livret A et l'assurance-vie », précise Philippe Crevel, secrétaire général du Cercle des épargnants.

L'assurance-vie, à la fois souple et diversifiée

Incontestablement, même assortie de rendement en baisse, l'assurance-vie, aujourd'hui détenue par 42 % des ménages, reste un excellent choix pour compléter sa retraite. A la fois souple (on peut sortir de son contrat à tout moment) et diversifiée (fonds en euros garanti, large choix d'unités de compte), cette épargne est récupérable au bout de huit ans en franchise partielle d'impôts sur le revenu généré (abattement de 4600 € pour un célibataire, 9200 € pour un couple, taxe de 7,5 % au-delà). Ou transformable en rentes viagères peu fiscalisées (assiette dégressive de 70 % à

30 % selon l'âge du rentier au moment de la conversion).

Mais ce n'est pas le seul placement susceptible de remplir un objectif d'épargne retraite. Au moins trois autres supports s'offrent aux particuliers.

En tête des préoccupations sociales, devant l'assurance-maladie, l'aide au logement ou la dépendance

Les Perp, la Préfon et l'épargne salariale

Le PEA, tout d'abord. On l'oublie souvent, mais ce plan, majoritairement investi en actions, est convertible, à l'échéance, en rentes viagères défiscalisées (sauf prélèvements sociaux). Les plans en rentes, ensuite (Perp, contrats Madelin, Préfon, Corem). Ils fonctionnent peu ou prou de la même façon. Tant du point de vue de leurs avantages (cotisations déductibles chaque année du revenu net imposable dans certaines limites - 27696 € en 2011 pour le Perp -

et sécurité de la rente viagère) que de leurs inconvénients (épargne bloquée jusqu'à la retraite, rentabilité médiocre et sortie obligatoire sous forme de rentes). Seuls les Perp et la Préfon profitent depuis cette année d'une possibilité de dénouement partiel (à hauteur de 20 %) en capital.

L'épargne salariale, enfin. Via le plan d'épargne retraite collectif (Perco), elle permet aux salariés travaillant dans des entreprises dotées de ce dispositif de se constituer au long cours une épargne alimentée pour l'essentiel par les primes de participation, d'intéressement, voire par l'abondement de l'entreprise. Le tout, il faut le savoir, est récupérable lors de la retraite sous la forme d'un capital défiscalisé ou de rentes peu imposées (même régime que pour les rentes issues de l'assurance-vie). ● L.D.

BANC D'ESSAI : LES CINQ PRINCIPAUX PERP DU MARCHÉ

Etablissement	Nom du Perp	Versement minimum à l'entrée (versement suivant)	Frais sur chaque versement (maximum)	Frais de gestion annuel	Frais de transfert (1)	Frais sur rente (2)	Rendement 2010 du fonds euros (3) (rappel 2009)
Allianz	Allianz Pleine Retraite	500 € (500 € ou 100 € par mois)	4,8 %	0,45 % à 0,9 % selon supports	1 %	3 %	3,05 % (3,3 %)
Caisse d'épargne	PERP Caisse d'épargne	30 € (250 € ou 30 € par mois)	5 %	0,7 % à 0,95 % selon supports	5 %	3 % (+frais sur encours : 0,75 %)	3 % (3 %)
Crédit agricole	Perp Avenir	30 € (30 €)	3,75 %	0,7 %	1 %	Aucun	3 % (3,2 %)
La Banque postale	Soesio Perp évolution	1500 € (750 € ou 100 € par mois)	4 %	0,95 %	5 %	1,5 % (+frais sur encours : 0,95 %)	3,3 % (3,5 %)
Société générale	Perp Epicea	150 € (150 € ou 50 € par mois)	4 %	0,96 %	Aucun	3 %	3,2 % (3,5 %)

(1) Il s'agit du % prélevé en cas de transfert vers un autre établissement. (2) Frais prélevé sur la rente servie à l'échéance du Perp.

(3) Principal support du Perp.

(Source : établissements)